

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** SHERAPASTENHÄRTER

· **Code du produit:** 302094

· **UFI:** 31U0-H0W9-X00N-80QV

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Catalyseur pour silicones par condensation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG

Espohlstraße 53

D-49448 Lemförde

GERMANY

sdb@shera.de

+ 49 (0) 54 43 – 99 33 – 0

· **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit.

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS):** +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 2	H330	Mortel par inhalation.
Skin Corr. 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Repr. 1A	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
STOT SE 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS02

GHS05

GHS06

GHS08

GHS09

· **Mention d'avertissement:** Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

silicate d'éthyle

silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane

5,5-Dibutyl-3,3,7,7-tetramethoxy-2,4,6,8-tetraoxa-3,7-disila-5-stannanonan

silicate de méthyle

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 1)

- H330 Mortel par inhalation.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

· 2.3 Autres dangers

Le méthanol (concentration < 5 %) et l'éthanol (concentration < 10 %) se forment dans des conditions d'utilisation.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB:

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste III
----------	------------------------------	-----------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 67774-74-7 EINECS: 267-051-0 Numéro index: 601-050-00-1 Reg.nr.: 01-2119489372-31	benzène, dérivés alkyles en C10-C13 Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8 Numéro index: 014-005-00-0 Reg.nr.: 01-2119496195-28	silicate d'éthyle Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 681-84-5 EINECS: 211-656-4 Reg.nr.: 01-2119957658-18	silicate de méthyle Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 1, H330; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	3-<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 2)

CAS: 93925-42-9 Numéro CE: 300-344-4	silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy) dibutylstannane Flam. Liq. 3, H226; Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	3-<5%
CAS: 94134-56-2 Numéro CE: 302-825-4	5,5-Dibutyl-3,3,7,7-tetramethoxy-2,4,6,8-tetraoxa-3,7-disila-5-stannanonan Flam. Liq. 3, H226; Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360FD; STOT SE 1, H370; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	1-<2,5%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	1-<5%
CAS: 149-57-5 EINECS: 205-743-6 Numéro index: 607-230-00-6 Reg.nr.: 01-2119488942-23	acide 2-éthylhexanoïque Repr. 2, H361d; Acute Tox. 4, H312	0,1-<1%
CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7 Numéro index: 014-018-00-1 Reg.nr.: 01-2119529238-36	octaméthylcyclotétrasiloxane Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 4, H413	0,1-<1%
· SVHC		
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	0,1-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune indication disponible.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 3)

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Ne pas inspirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** Aucune information disponible.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

78-10-4 silicate d'éthyle	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 44 mg/m ³ , 5 ppm
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 44 mg/m ³ , 5 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 44 mg/m ³ , 5 ppm
681-84-5 silicate de méthyle	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 6 mg/m ³ , 1 ppm
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 6 mg/m ³ , 1 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 4)

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm

149-57-5 acide 2-éthylhexanoïque

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ (vapeur et aérosol)
---------------	---

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

- **Couleur:** Rouge
- **Odeur:** Reconnaisable
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 5)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Aucune donnée disponible.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	24 °C
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	3.000.000 mm ² /s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative à 20 °C:	ca. 1 g/ml
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE):	2,90 %
· Changement d'état:	
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	Néant.
· Gaz inflammables	Néant.
· Aérosols	Néant.
· Gaz comburants	Néant.
· Gaz sous pression	Néant.
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	Néant.
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant.
· Liquides pyrophoriques	Néant.
· Matières solides pyrophoriques	Néant.
· Matières et mélanges auto-échauffants	Néant.
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant.
· Liquides comburants	Néant.
· Matières solides comburantes	Néant.
· Peroxydes organiques	Néant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 6)

- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Néant.
- **Explosibles désensibilisés** Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Le contact avec l'eau ou l'humidité de l'air entraîne une réaction graduelle.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** Agents oxydants, fortes.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
En cas de contact avec le catalyseur, des vapeurs inflammables pouvant représenter un risque d'incendie et d'explosion, se forment pendant la réticulation (h). En cas de désagrégation thermique ou combustion, du dioxyde de carbone et d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent être libérés. Acide silicique amorphe.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:**
Mortel par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

78-10-4 silicate d'éthyle

Oral	NOAEL	50 mg/kg (Rat)
	LD50	6.270 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	5.878 mg/kg (Lapin)

681-84-5 silicate de méthyle

Oral	NOAEL	50 mg/kg (Rat) (OECD 422)
------	-------	---------------------------

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	NOAEL	900 mg/kg (Rat)
	LD50	5.620 mg/kg (Lapin)
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	NOAEL	1,28 mg/l (Rat)

149-57-5 acide 2-éthylhexanoïque

Oral	NOAEL	300 mg/kg (Rat)
	LD50	3.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.260 mg/kg (Lapin)

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Oral	NOAEL	960 mg/kg (Lapin) (OECD 411)
Inhalatoire	NOAEL	1,82 mg/l (Rat) (OECD 453)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Contient une substance qui peut avoir des effets mutagènes.
- **Cancérogénicité** Il n'y a pas de données.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 7)

- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut altérer les organes.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Peut altérer les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2 | octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

78-10-4 silicate d'éthyle

LC50/96 h	245 mg/l (Poisson)
EC50/48 h	>75 mg/l (Puce d'eau)
EC50/72 h	≥22 mg/l (Algue)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC50/96 h	230 mg/l (Poisson)
EC50/48 h	164 mg/l (Puce d'eau)

149-57-5 acide 2-éthylhexanoïque

EC50/48 h	85,38 mg/l (Puce d'eau)
EC50/72 h	49,3 mg/l (Algue)
LC50/48 h	>302 mg/l (Poisson)
LC50/96 h	180 mg/l (Poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 8)

Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** UN1992

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ORTHOSILICATE DE MÉTHYLE, Silicic acid (H₄SiO₄), tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (METHYL ORTHOSILICATE, silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR


· **Classe** 3 Liquides inflammables.
· **Étiquette** 3+6.1

IMDG


· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3/6.1

IATA


· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> · Marquage spécial (ADR): · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ): · Quantités exceptées (EQ): · Catégorie de transport: · Code de restriction en tunnels: · IMDG · Limited quantities (LQ): · Excepted quantities (EQ): · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Attention: Liquides inflammables.</p> <p>36</p> <p>F-E,S-D</p> <p>A</p> <p>Non applicable.</p> <p>-----</p> <p>5L</p> <p>Code: E1</p> <p>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</p> <p>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml</p> <p>3</p> <p>D/E</p> <p>-----</p> <p>5L</p> <p>Code: E1</p> <p>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</p> <p>Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p> <p>UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ORTHOSILICATE DE MÉTHYLE, SILICIC ACID (H4SiO4), TETRAETHYL ESTER, REACTION PRODUCTS WITH BIS(ACETYLOXY) DIBUTYLSTANNANE), 3 (6.1), III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p>
---	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 70

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

94134-56-2	5,5-Dibutyl-3,3,7,7-tetramethoxy-2,4,6,8-tetraoxa-3,7-disila-5-stannanonan	Annex I Part 1
------------	--	----------------

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 10)

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

0,1-<1%

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.

- **Numéro de la version précédente:** 3

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: SHERAPASTENHÄRTER

(suite de la page 11)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A
 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
 STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**